

Appel

ON NE CONDAMNE PAS UN CITOYEN, POUR SES OPINIONS, À CINQ ANS D'EMPRISONNEMENT... !

Bahar Kimyongür est un citoyen belge qui, depuis une dizaine d'années, dénonce les nombreuses violations des droits de l'Homme ayant lieu en Turquie. Alors qu'il n'a commis aucun délit, ni aucun acte de violence en Belgique, en Turquie ou ailleurs, un tribunal belge l'a condamné, le 7 novembre 2006, à cinq ans de prison ferme !

La condamnation de Bahar Kimyongür est due à l'utilisation des nouvelles lois « antiterroristes » inspirées par l'administration Bush et aux pressions exercées par le régime turc. L'Etat belge a ainsi pu mener un procès partial visant à faire passer des opposants politiques pour des criminels. Bahar Kimyongür, Musa Asoglu, Sukriye Akar et Kaya Saz purgent de lourdes peines suite à leurs condamnations dans le cadre du « procès *DHKP-C* », une organisation révolutionnaire turque.

La condamnation de Bahar Kimyongür signifie qu'exprimer un point de vue contestataire et s'organiser en conséquence est désormais passible de plusieurs années de prison. C'est inadmissible : s'exprimer, s'organiser, contester..., ce n'est pas du terrorisme !

Bahar Kimyongür est devenu un symbole, le symbole des menaces que « la guerre contre le terrorisme » fait peser sur la liberté d'expression et la liberté d'association. Tous ceux qui s'opposent à l'injustice risquent d'en être, eux aussi, victimes.

Pour nous, la condamnation de Bahar Kimyongür est absolument inacceptable.

NOUS RÉCLAMONS LA LIBERTÉ POUR BAHAR !

NOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE